

■ La CTI a renouvelé ses équipes

Tous les deux ans, lors de la réunion plénière de juillet, la commission accueille ses nouveaux membres. Les mandats sont de quatre ans renouvelables une seule fois. L'effectif des 32 membres est alimenté par un flux qui varie entre le quart et le tiers des titulaires compte tenu des démissions ou de quelques mandats uniques. Cette année 11 nouveaux nommés ont rejoint la commission.

Les membres

Collège des académiques proposés par les divers groupes d'écoles d'ingénieur

Membres du bureau



Massé Philippe
Président



Cabassud Corine



Jeneveau Alain



Jolly Anne-Marie
(nouvelle nommée)



Peyrade Marc



Reichart Arnaud
(nouveau nommé)



Schwartztruber
Jacques

Deumié Carole
Houzelot Jean-Léon
Moreau Joël (nouveau nommé)

Pareau Dominique
Rey Pascal
Roman-Amat Bernard

Samuélides Manuel
Santini Georges (nouveau nommé)
Smith Agnès

Collège des employeurs proposés par leurs institutions représentatives

Membres du bureau



Pinkus Maurice
Vice-président



Meunier Christophe

Bouffard Noël (nouveau nommé)
Gendry Olivier (nouveau nommé)
Jacquot René

Javelaud Sandrine (nouvelle nommée)
Théret Jean-Marc (nouveau nommé)
Ricoeur Eric (nouveau nommé)

Collège des ingénieurs également proposés par les institutions représentatives

Membres du bureau



Mahieu Laurent
Vice-président



Balaguer Renaud



Clavelloux Noël

Bréval Yves
Coppier Hervé
Hascoët François (nouveau nommé)
Martin-Denavit René-Paul
Souliez Patrick (nouveau nommé)

Dès la première session la commission a procédé à l'élection de son équipe de présidence.

Philippe Massé a été élu président, Maurice Pinkus et Laurent Mahieu, vice-présidents.

Conformément au règlement intérieur, c'est lors de la deuxième réunion plénière que le bureau de la commission a été élu. A la suite de cette session, une journée de formation a été proposée aux nouveaux membres (cf encadré : les impressions d'un nouveau membre).

Lors de la troisième réunion plénière, les experts nationaux, les experts internationaux et les experts élèves ont été nommés par la commission (les listes peuvent être consultées sur le site Internet cti-commission).

Enfin, lors de la quatrième séance en novembre 2012, les chargés de mission ont été nommés parmi les membres et les experts, et les divers groupes de travail ont été constitués, ce qui a achevé la mise en place de la nouvelle organisation.

■ Les principales tâches de la commission

Les réunions plénières

La CTI se réunit en formation plénière tous les mois (sauf en août) pour des sessions d'un ou deux jours consacrées essentiellement à l'**accréditation des formations** (audition des rapporteurs et vote au cas par cas, élaboration des recommandations afférentes), à l'**élaboration des axes de politique générale** et au suivi de leur mise en œuvre.

Un relevé de conclusions est alors rédigé ainsi que les avis concernant chaque diplôme qui sont soumis à l'approbation de la commission lors de la plénière suivante puis publiés sur le site Internet cti-commission et transmis aux institutions concernées, ministères et écoles.

Les réunions du bureau

Chaque plénière est préparée par une réunion de bureau qui la précède de 14 jours.

Le bureau comprend le président, les deux vice-présidents et neuf membres.

Les membres du bureau :

- assistent l'équipe de présidence dans la conduite des affaires courantes de la CTI, notamment : le pilotage des groupes de travail, le suivi budgétaire de la commission, le suivi de projets prévus dans le plan d'action, etc.,
- préparent les documents de référence ou de politique générale de la CTI à soumettre à l'assemblée plénière,
- planifient les audits et organisent les sessions plénières.

Le travail en sous groupes thématiques

Les dossiers généraux transversaux sont instruits mensuellement par quatre groupes de travail, en synchronisme avec les plénières ou les bureaux. Ils invitent divers experts afin d'élargir leur champ

d'investigation ; sous la responsabilité de chargés de mission, ils élaborent des propositions qui sont ensuite étudiées et amendées par la plénière qui les approuve sous forme de délibération.

- **International** (Référentiels internationaux, accords multinationaux, orientations de politique internationale, etc.)
- **Formation** (Ingénierie de formation, programmes des formations et éléments de pédagogie...)
- **Aval** (Métiers / emploi des ingénieurs diplômés, adéquation formation / emploi / métiers...)
- **Qualité** (Amélioration continue de la qualité interne à la CTI, accompagnement de l'accréditation de la CTI auprès des instances européennes, enquêtes...)

Les chargés de mission de la CTI

Pour répondre de façon plus efficace aux problèmes posés par les écoles d'ingénieur, la commission a nommé des chargés de mission sur des tâches spécifiques (cf encadré).

Les services de la CTI

La mise en œuvre des décisions de la commission est prise en charge par deux personnels (bientôt trois) qui instruisent les dossiers de la commission et assurent le suivi de toutes les actions opérationnelles (cf encadré).

La Mission des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé

La commission travaille en collaboration avec le service du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche qui est en charge de toute la partie réglementaire liée aux habilitations. Couramment dénommé "greffe de la CTI" ce service fait partie de La Mission des écoles et de l'enseignement supérieur privé, de la DGESIP (cf encadré).

■ Les chargés de mission

Ils peuvent être soit membres titulaires de la commission soit experts auprès de la commission ; ils sont missionnés par un vote de la commission plénière.

Les animateurs des groupes de travail

- International (René-Paul Martin + Teresa Sánchez).
- Formation (Alain Jeneveau + Jacques Schwartzentruber).
- Aval (Laurent Mahieu + Christophe Meunier).
- Qualité (Anne-Marie Jolly + Teresa Sánchez).

Les missions pérennes

Le fonctionnement général de la CTI

- Affaires budgétaires : François Hascoët.
- Coordination de la communication et supervision du site Internet (Arnaud Reichard).
- Conseil administratif et juridique (André Mora).
- Conduite des enquêtes internes et externes (Anne-Marie Jolly).

L'organisation des campagnes

- Programmation des audits (calendrier, composition des missions d'audit) (Corinne Cabassud)
 - campagne nationale.
 - campagne internationale.
- Liaison CNCP et fiches RNCP (Maurice Pinkus + Jacques Schwartzentruber).
- Liaison jury Diplômation par l'Etat (Yves Bréval).
- Liaison avec les experts (Jean-Léon Houzelot).
- Recueil et suivi de la jurisprudence (habilitations, recommandations, spécialités, ajustement de RetO et du règlement intérieur) (Bernard Roman-Amat en binôme avec Jacques Béranger).

Les liaisons avec les parties prenantes françaises

- Liaison avec les ministères de tutelles (l'équipe présidence).
- Liaison avec l'AERES (Maurice Pinkus).
- Suivi des masters internationaux (Jean-Léon Houzelot).

- Liaison avec la CDEFI (Pascal Ray).
- Liaison avec la CGE (Alain Jeneveau).
- Liaison avec BNEI (Laurent Mahieu).
- Liaison avec IESF (Noël Clavelloux).
- Liaison avec APEC (Laurent Mahieu).

Les liaisons avec les parties prenantes étrangères

- ENAEE conseil d'administration : Bernard Remaud.
- EURACE : Jean-Claude Arditti.
- ECA : Marie-Jo Goedert.
- ENQA : Teresa Sánchez.
- Liaison avec les instances professionnelles des pays étrangers (Alain Jeneveau).
- la Suisse et l'OAQ (Jacques Schwartzentruber).
- la Belgique et l'AEQES (Jacques Schwartzentruber).
- l'Italie et QUACING (Jean-Claude Arditti).
- les pays Baltes (Jean-Claude Arditti).
- la Bulgarie (Manuel Samuelides).
- les USA et l'ABET (Marc Peyrade).
- la Chine et le Vietnam (Arnaud Reichart et Manuel Samuelides).
- l'Afrique (Sylvie Chevalet).
- le Moyen-Orient (Patrick Gerlier).

Les missions non pérennes

- Analyse prospective (Marc Peyrade).
- Futurs locaux de la CTI (Alain Jeneveau).
- Validation de la Base des données certifiées des écoles (2012-2013) (Anne Marie Jolly + Pierre Fleischmann).
- Elaboration du dossier d'habilitation de la CTI dans le cadre de ENQA (2012-2014) (Bernard Remaud et Teresa Sánchez).
- Evolution des statuts (La présidence + Marc Peyrade).
- Organisation du colloque 2013 (René Jacquot et Heidi Erhenport).

■ Les impressions d'un nouveau membre

Nommé par décret ministériel du 28 juin 2012 comme tous les nouveaux membres, Arnaud Reichart a découvert un monde qu'il avait entr'aperçu de l'autre côté du miroir lorsqu'il préparait les dossiers de demande de renouvellement pour son école, l'année précédente : "les visites sont très denses avec les dossiers complets des écoles, les présentations des membres de l'administration puis des différents partenaires liés à l'école. Il faut une grande qualité d'écoute et les premières recommandations sont données dès la fin de la visite. La CTI, pauvre en moyens, est riche de par sa composition paritaire et l'origine culturelle de ses membres. Les présentations en réunion plénière s'échelonnent à un rythme soutenu et les discussions entre les rapporteurs de dossiers, les autres membres et experts sont souvent âpres mais les décisions, prises à main levée, le sont pratiquement à l'unanimité ; c'est un monde passionnant !".

■ Les services de la CTI

La directrice des programmes (Teresa Sánchez)

- Accompagnement et Coordination des chargés de mission et des experts.
- Réalisation de missions spécifiques et représentation de la CTI (en France et à l'international).
- Conception et actualisation des systèmes d'information de la CTI.
- Suivi du tableau de bord général d'activités et des outils qualité de la CTI.
- Instruction des dossiers généraux en cours.
- Accompagnement et supervision de toutes les activités à l'international.

L'assistante de direction (Heidi Erhenport)

- Assistance au président et aux vice-présidents.
- Publication du référentiel, des avis et des textes officiels.
- Maintenance de la base de données des écoles.
- Suivi du site Internet (en liaison avec une société de service liée par contrat).
- Rédaction des comptes-rendus des réunions du bureau de la CTI.
- Réponse aux interlocuteurs divers.
- Gestion budgétaire et comptable.

La logistique des accréditations

(cette fonction n'est pas encore mise en place mais le service correspondant est très attendu...).

- Accompagnement logistique des missions d'audit en France en liaison avec les membres des groupes d'audit.
- Accompagnement logistique des missions d'audit à l'international en liaison avec les membres des groupes d'audit.
- Suivi de tous les dossiers d'habilitation.

■ Les grands dossiers 2013-2014

C'est en 2014 que deux grands rendez-vous sont programmés et vont notablement changer le fonctionnement de la commission.

Le passage à une périodicité d'habilitation sur des plages de 5 ans.

En effet, les écoles publiques et les écoles privées sous contrat sont concernées par des contractualisations quinquennales avec leurs tutelles. Il est donc optimal de modifier la périodicité des audits de la CTI qui sont actuellement organisés tous les six ans ; de plus, beaucoup d'écoles sont également concernées par les audits institutionnels de l'AERES ; les deux calendriers vont donc être unifiés. Enfin une commission mixte CTI-AERES a pour mission de déterminer les éléments qui sont communs aux deux analyses afin de définir le fond de dossier qui servira de base aux deux audits. Les modalités transitoires optimales seront déterminées afin de simplifier le changement de calendrier.

L'implication de la CTI dans les actions d'accréditation européennes et internationales

Depuis son entrée dans le cercle des agences européennes habilitées à délivrer le label EURACE, la CTI est sollicitée par des formations étrangères qui souhaitent être auditées selon son référentiel particulièrement bien adapté aux formations d'ingénieurs. Cela promet de façon efficace le modèle des "formations d'ingénieurs à la française" qui est actuellement en plein essor.

En 2013 la CTI est à nouveau examinée par l'organisation européenne ENQA ; à cet effet la CTI qui participe à l'évolution du standard européen, s'engage à le respecter, notamment pour ce qui concerne le format des audits, la rémunération des experts, la publication des avis et des données caractérisant les formations.

Avec 13 partenaires de pays différents, la CTI participe à l'élaboration d'un label de qualité en matière d'internationalisation pour les formations de niveau supérieur (bachelor / master). L'initiative s'appelle CeQUINT ; elle est coordonnée par le "Consortium Européen pour l'Accréditation" (ECA). Pour finaliser ce référentiel, des expériences pilotes seront menées dans plusieurs institutions d'enseignement supérieur européennes (dont l'Ecole des Ponts Paristech) au cours de 2013.

De nouveaux moyens pour une CTI renforcée

La conjugaison de ces deux objectifs à très court terme - ils devraient être atteints pour la campagne 2014-2015 - conduira à une optimisation des procédures et un renforcement significatif des moyens : les membres et les experts, les personnels permanents, les ressources et les locaux. Cet effort collectif permettra de faire encore progresser la qualité de notre système de formation national et son attractivité à l'international.

■ La Mission des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé

La Mission des écoles et de l'enseignement supérieur privé, de la DGESIP, est un interlocuteur privilégié pour la CTI. Elle intervient en amont (définition stratégique en liaison avec les autres ministères de tutelle, planification) et en aval (octroi et publication des habilitations) des activités de la Commission dans le cadre du processus d'accréditation des formations d'ingénieur :

1. Définition stratégique et planification en liaison avec les autres ministères de tutelle

- Participe à la stratégie des formations en liaison avec les autres ministères de tutelle.
- Enregistre et examine les demandes d'habilitation en opportunité (étude préalable des dossiers avant transmission à la CTI).
- Planifie le calendrier des travaux de la Commission en accord avec le bureau de la CTI.
- Arrête les ordres du jour des séances plénières en accord avec le bureau de la CTI.

2. Octroi et publication des habilitations

- Elabore les procès-verbaux des séances plénières.
- Notifie aux écoles les décisions d'habilitation.
- Prépare l'arrêté interministériel portant mention de la liste des écoles habilitées.

Outre son intervention dans le cadre du processus d'habilitation des formations d'ingénieur, la Mission des écoles et de

l'enseignement supérieur privé :

- Prend l'arrêté de nomination des membres de la Commission des titres d'ingénieur.
- Prend l'arrêté de nomination des directeurs d'écoles d'ingénieurs publics.
- Organise les délibérations du jury national chargé d'arrêter la liste des candidats admis à porter le titre d'ingénieur diplômé par l'Etat (DPE).
- Participe au dialogue contractuel entre la DGESIP et les établissements.
- Accompagne les écoles dans les restructurations ou fusions d'établissements.

Pour les Ecoles de commerce et de gestion :

- La Mission gère les décisions relatives à la délivrance du visa du diplôme et/ou du grade de master par les écoles de management (en lien étroit avec la Commission d'Evaluation des Formations et Diplômes de Gestion, CEFDG).

Pour l'Enseignement supérieur privé :

- La Mission assure et met en œuvre la contractualisation entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur privé et répartit les crédits correspondants.
- Elle instruit les demandes de reconnaissance par l'Etat.
- Elle veille à la régularité des diplômes délivrés par les établissements.

■ L'AERES et la CTI ont coordonné leurs activités

Lors de son dernier colloque, organisé le 14 février 2012, la CTI et l'AERES ont signé une convention fixant les grandes lignes d'une coopération entre les deux organismes.

- Dans ce cadre, la première action commune en matière d'évaluation a été consacrée aux **masters internationaux des écoles d'ingénieurs** plus connus à leur création sous le nom de masters "Duby". Les dossiers, au nombre de 12, ont été évalués respectivement par un expert AERES et par un expert CTI, les rapports ont été par la suite présentés et validés devant une commission paritaire de restitution qui s'est tenue le 18 décembre 2012.
- Le groupe de travail mixte a bien progressé pour le rapprochement des deux référentiels.
- Les relations internationales des deux organismes ont été coordonnées et un séminaire commun a été tenu à l'automne 2012.

■ Les nouvelles procédures

- La publication des données certifiées par les écoles sera opérationnelle en juin 2013.
- La déclaration préalable des intentions de modification de l'offre de formation des écoles, en cours de périodique, a été mise en place à l'automne 2012 ; elle permet de planifier toute la campagne d'audit.
- Les délibérations prises par la CTI sont désormais enregistrées et seront publiées sur son site : elles permettent de suivre en détail l'évolution des règles en vigueur.

■ Activité 2012/2013 des Groupes de Travail

Les groupes Formation et Aval

Ces deux groupes ont choisi de travailler ensemble pour analyser les thématiques suivantes : insertion des diplômés (enquêtes IESF et Apec) ; le référentiel Développement Durable CGE – CPU ; la formation au dialogue social (projet de référentiel de l'association RDS - Réalités du Dialogue Social) ; la déclinaison des compétences transverses dans les fiches RNCP (avec la CNCP) ; la relation aux PME / PMI ; l'ingénieur docteur (avec l'ANR, l'ABG et Apec) ; les objectifs attendus des stages (avec le réseau RESTAG).

Le groupe international

Il s'est focalisé sur les audits à venir ENQA et EURACE. La CTI accueille à cette occasion, en janvier 2013, des séminaires de ces institutions.

Il a coordonné les campagnes d'audit des formations internationales (demandes de la Belgique, du Vietnam, de la Chine et de nombreuses institutions particulières).

Il analyse l'évolution du contexte international, notamment par des contacts suivis avec les organismes Nord-Américains et Africains.

Le groupe qualité

Il pilote la mise en place de la base de données décrivant les écoles. Il coordonne l'amélioration continue de la CTI avec le suivi des enquêtes et notamment la mise en place d'un conseil de perfectionnement.

Il participe à l'évolution des standards européens.

Toutes ces réunions donneront lieu à rédaction d'un document qui sera intégré au "Tome 4" de "R&O" intitulé "Analyses et Perspectives".